



*Les Dionysies 2024*

## FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR DU SUD-LUBERON

Du 15 au 17 novembre 2024  
au Théâtre de Pertuis, du Luberon et Val de Durance

### Règlement du Festival

#### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules les troupes amateurs adhérentes FNCTA peuvent faire acte de candidature. Les pièces « jeune public » et les « seul-en-scène » sont volontiers accueillies.

#### 2. SELECTION

Un comité de sélection composé de membres de l'association « Côté Cour, Côté Jardin », fait le choix des spectacles ; les compagnies retenues seront prévenues au plus tard le **31 août 2024**.

#### 3. FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription au festival est gratuite.

#### 4. RECETTE

Aucune représentation du festival ne peut donner lieu à une part sur recette.

#### 5. DEFRAIEMENT

Un défraiement sera versé à l'issue du festival, à chaque troupe dont le siège social se trouve à une distance de plus de 50km de Pertuis, au tarif unique de 0,38€/km, par véhicule et plafonné à 120 €. Pour les déplacements longues distance, seul le train sera pris en charge.

#### 6. ASSURANCE

La compagnie reçue est tenue d'assurer contre tous les risques l'ensemble de ses membres, tous les objets lui appartenant ou appartenant à ses membres ainsi que ceux loués ou confiés par un tiers.

CCCJ déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans le théâtre de Pertuis.

#### 7. PARTICIPATION

Chaque compagnie, à son arrivée, est accueillie par les régisseurs du festival. Nous vous invitons à assister, autant que possible, aux autres représentations du jour. Un festival est un temps d'échanges, regarder les autres fait partie du jeu !

À l'issue des représentations, un pot de l'amitié ainsi qu'un temps d'échange animé par nos invités, réunit la troupe et les spectateurs en toute convivialité.

#### 8. HEBERGEMENT

Sur demande, un hébergement chez l'habitant est possible. Nous contacter.

#### 9. REPAS

Chaque soir après le dernier spectacle, le repas est offert à chaque comédien, technicien et metteur en scène des **spectacles du jour**. Il sera demandé une participation de 15€ pour les accompagnants (conjoint, amis, ...).

#### 10. INVITATIONS AUX SPECTACLES

Aucune invitation, autre que celles établies par « Côté Cour, Côté Jardin », ne sera acceptée. Nous contacter si vous souhaitez avoir des invitations.

#### 11. REGIE

Le régisseur prendra contact avec les troupes retenues. Les plans de feux et tous documents nécessaires devront être **impérativement envoyés avant le 15 octobre 2024**.

#### 12. FORMALITES

Nous retourner la fiche de candidature complétée, accompagnée d'une photocopie de l'autorisation de jeu SACD avant le **14 juillet 2024**. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Lorsque votre participation est acquise, nous vous rappelons que, **en préalable de la représentation, il vous revient de déclarer la date et le lieu de la représentation auprès de la SACD** (en déclarant CCCJ comme organisme payeur, contactez-nous pour les infos complémentaires demandées). La SACD nous enverra copie de cette déclaration.

La même démarche est à accomplir auprès de la **SACEM** pour déclarer vos musique de scène. Aucune compagnie ne sera acceptée sans ces déclarations.

Renvoyer avant le **14 juillet 2024** :

- Cette fiche d'inscription
- L'autorisation SACD /SACEM
- Attestation d'assurance de la compagnie

**Par la poste :**

Catherine Metelski

51, rue du pont de l'Eze

84240 LA TOUR D'AIGUES

**Par internet :**

bureau.cccj@sfr.fr

Retrouvez-nous  
sur Facebook : Côté Cour Côté Jardin